

[Trimestriel • Janvier - Février - Mars 2018 • N° 49 • Bureau de dépôt : Liège X]

2018 : une année patrimoniale « hors norme »



Le Ministre dévoile le site awap.be. Photo G. Focant © SPW/AWaP

Le 24 janvier 2018, le Ministre du Patrimoine, M. René Collin, a officiellement lancé le site internet de la nouvelle Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) (www.awap.be), portant ainsi, en quelque sorte, ce nouvel organisme sur les fonts baptismaux.

L'AWaP est effectivement née le 1^{er} janvier 2018. Elle est le résultat de la fusion du Département du Patrimoine (SPW/DGO 4) et du défunt Institut du Patrimoine wallon, sous la forme d'un service administratif à comptabilité autonome (SACA) au sein de la DGO 4.

Aux termes mêmes du décret du 12 juillet 2017, cette Agence, devenue en Wallonie le seul interlocuteur en matière de patrimoine, a « (...) pour objet d'étudier, de promouvoir, de protéger, de conserver, de restaurer et de valoriser le patrimoine en Région wallonne (art. 2). ». Les différentes missions de l'AWaP ont été définies dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 novembre 2017 et sont exercées, sous l'autorité d'un Inspecteur général expert assisté d'une plateforme de coordination, par neuf directions : la Direction du développement stratégique, la Direction de l'appui scientifique et technique, la Direction du support administratif, la Direction de la formation aux métiers du patrimoine, la Direction de la promotion du patrimoine, la Direction de la coordination opérationnelle et les trois directions opérationnelles par zone : zone Ouest (province du Hainaut), zone Centre (provinces du Brabant wallon, de Namur et

du Luxembourg) et zone Est (province de Liège). Pour en savoir plus concernant ces différentes directions, il suffit de consulter le site internet de l'Agence, lequel fournit aux internautes tous les renseignements nécessaires et les contacts utiles.

Dans la foulée de la mise en ligne officielle de la page internet de l'AWaP, le Ministre a également inauguré le site en lien avec la décision de l'Union européenne de faire de 2018 l'Année européenne du patrimoine culturel : <http://spw.wallonie.be/dgo4/europeforculture/>.

À la suite de l'inauguration officielle de cette année qui s'est déroulée le 31 janvier dernier lors d'un débat citoyen à la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles, la Wallonie, à côté des autres entités fédérées et de l'État fédéral, a pris un ensemble d'initiatives dont les premières sont déjà effectives, comme le concours photo « Zoom sur le patrimoine », ouvert à toute personne souhaitant mettre en valeur un élément du patrimoine, ou le processus de labellisation des projets menés par les acteurs privés et les pouvoirs publics dont un jury sélectionnera les actions. D'autres projets verront le jour dans les semaines qui viennent comme, entre autres, en fin d'année, l'élection par les citoyens du « Patrimoine préféré des Wallons », l'opération « Plantons un arbre » pour commémorer le centenaire de la fin du premier conflit mondial ou « Faire sonner les cloches à travers l'Europe » le 21

septembre, Journée internationale de la Paix. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet www.awap.be pour vous tenir au courant de la mise en œuvre de ces différentes initiatives.

Par ailleurs, après avoir rappelé l'entrée en vigueur prochaine du Code wallon du Patrimoine, le Ministre a souligné, une fois encore, que le patrimoine est un secteur porteur d'emplois : par million d'euros investi, il permet de créer 12 emplois directs dans la construction. D'où l'importance, à ses yeux, de poursuivre l'Alliance Patrimoine-Emploi (www.alliancepatrimoineemploi.be).

Enfin, en lien avec la thématique des Journées du Patrimoine 2018 « Patrimoine insolite. Les dessous du patrimoine » (www.journeesdupatrimoine.be), le Ministre a également levé partiellement le voile sur un appel à projets qui vise la restauration et la valorisation de certains éléments du petit patrimoine populaire insolite (enseignes de magasin, réverbères, cadrans solaires, perrons, mosaïques, lavoirs, glacières, gargouilles, pigeonniers, murs en pierres sèches, bornes-frontières, etc.). Cet appel à projets a été officiellement lancé dans le cadre du salon des mandataires qui s'est tenu au WEX de Marche-en-Famenne les 8 et 9 février derniers. Un courrier à destination des administrations communales a été envoyé dans la foulée avec une remise des dossiers par celles-ci qui doit intervenir avant le 16 avril 2018 au plus tard.

Bref, une année 2018 qui s'annonce riche en événements « patrimoniaux » très diversifiés. À vos agendas !

Ir. Annick FOURMEAUX
Inspectrice générale a.i.

Huit nouveaux accords-cadres consacrés à la restauration du patrimoine exceptionnel de Wallonie



Collégiale Sainte-Croix à Liège. Photo G. Focant © SPW/AWaP

Le Gouvernement wallon a approuvé fin décembre dernier la conclusion de huit accords-cadres en vue de financer la restauration de biens inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnels de Wallonie. Ces contrats, qui lient la Région et les différents maîtres d'ouvrage impliqués, fixent à la fois la durée et le calendrier des travaux de restauration, étalés dès lors sur plusieurs années, et déterminent l'intervention globale ainsi qu'annuelle de chacune des parties dans le coût de ces restaurations d'envergure.

En province de Liège, les monuments concernés sont le Grand Théâtre de Verviers et l'église Sainte-Croix de Liège. Le premier bénéficiera d'une enveloppe de 13 millions d'euros couvrant une période allant de 2017 à 2026. Érigé dans les dernières années du XIX^e siècle, le **Grand Théâtre de Verviers** est un très bel exemple d'architecture néoclassique et éclectique. Il abrite une salle à l'italienne reconnue pour la qualité de son acoustique. Sa restauration devrait mener à la création d'un outil culturel dédié à la musique et aux arts de la scène grâce à la réfection complète des façades et toitures, la restauration des décors originels et celle de certains espaces de circulation. La **collégiale Sainte-Croix** fondée dans la seconde moitié du X^e siècle est quant à elle l'objet d'un accord-cadre de 15 millions d'euros courant également de 2017 à 2026. Ces travaux de restauration s'attacheront à la restauration du gros œuvre, à savoir les couvertures, les charpentes, les maçonneries, les menuiseries en bois, les éléments en stuc, les éléments décoratifs et artistiques et les sols, notamment. À terme, l'édifice accueillera à la fois une fonction culturelle sous la forme d'un centre œcuménique chrétien mais également touristique et culturelle.

En province de Namur, ce sont le stade des Jeux et le théâtre de Verdure ainsi que la cathédrale Saint-

Aubain, tous deux à Namur, qui sont concernés. Partie intégrante du site de la citadelle depuis 1910, le **stade des Jeux et le théâtre de Verdure** se révèlent à la fois emblématiques d'un changement d'affectation du site vers des activités culturelles, festives et sportives mais également de l'utilisation très précoce du béton armé. L'accord-cadre de 12 millions d'euros ventilés de 2017 à 2026 prévoit successivement d'assurer la pérennité des structures en béton armé et l'étanchéité de l'édifice, de restaurer l'ensemble des menuiseries et produits verriers, de supprimer les infiltrations d'eau dans les soubassements, de restaurer les maçonneries et les pavillons d'entrée du théâtre, de reprendre les enduits de façade, de restaurer les murs de soutènement des escaliers latéraux et les maçonneries des gradins du théâtre et enfin, de nettoyer les murs de soutènement et de démonter sa couverture de scène. Une somme de 12 millions d'euros sur dix ans sera elle aussi investie dans la consolidation et la restauration de l'enveloppe extérieure de la **cathédrale Saint-Aubain**, bel édifice classique construit au milieu du XVIII^e siècle.

En Hainaut sont concernés l'abbaye d'Aulne à Thuin ainsi que la cathédrale Notre-Dame et le musée des Beaux-Arts de Tournai. Résultats des soubresauts révolutionnaires, les ruines de l'**abbaye d'Aulne** bénéficieront d'un accord-cadre de 15 millions d'euros afin de

sauver et de redonner vie à ces vestiges qui souffrent d'un état de stabilité et de dégradation assez sévère. Reconnue au patrimoine mondial de l'Unesco, la **cathédrale Notre-Dame** fait l'objet depuis de nombreuses années d'une restauration globale. Celle-ci a été en partie financée par un accord-cadre courant de 2008 à 2014 mais prolongé de deux ans en raison de découvertes archéologiques fortuites. Le présent accord-cadre de 7,5 millions d'euros sur cinq ans s'inscrit logiquement dans la suite du précédent et des travaux réalisés. Il permettra la poursuite des études préalables et les travaux partiels de consolidation du chœur gothique, la restauration des porches nord, ouest et sud et la mise en ordre de l'intérieur des parties romanes ainsi que la restauration, la consolidation et la mise en valeur des vestiges archéologiques découverts. Ces travaux s'inscrivent en outre dans la revitalisation globale du quartier cathédral. Le **musée des Beaux-Arts**, conçu par Victor Horta, se distingue à la fois par son architecture et par la qualité de ses collections. Toutefois, s'il fut salué comme un des premiers musées modernes lors de son inauguration, il ne répond plus aux besoins et impératifs d'un musée contemporain. Sa restauration soutenue par un accord-cadre de 7,5 millions d'euros sur cinq ans intervient donc dans un projet de redéploiement comprenant en sus la construction d'une aile contemporaine. Les travaux porteront sur la restauration des façades et toitures, celle des menuiseries extérieures, les adaptations nécessaires pour répondre aux normes de sécurité, la restauration et la sécurisation de la statuaire monumentale, celle des escaliers d'accès et des éléments liés, la mise aux normes en matière de sécurité, d'accessibilité et de maintien de la fonction muséale ainsi que les adaptations nécessaires à l'extension du musée.

Enfin, en province de Luxembourg, la **basilique Saint-Hubert** fera elle aussi l'objet d'un accord-cadre de 10 millions d'euros durant dix ans. Il servira à couvrir en partie les travaux et études portant notamment sur l'état des pierres de taille (intérieur et extérieur), la restauration des toitures des bas-côtés, du déambulatoire et des chapelles.



Basilique Saint-Hubert. Photo G. Focant © SPW/AWaP

Classements et subsides récents



Colombier de l'abbaye de Floreffe. Photo G. Focant © SPW/AWaP

Les derniers mois de 2017 ont vu, comme de coutume, le nombre des biens classés s'étoffer tandis que plusieurs monuments ont bénéficié de l'octroi de subventions à la restauration. Petit retour sur ces dossiers.

Du côté des subsides à la restauration, l'**église Saint-Martin de Trazegnies** s'est vue octroyer une subvention d'un montant de près de 540.000 € afin d'en assurer la restauration globale. Mis à mal par les infiltrations d'eau, cet édifice en briques et moellons calcaires érigé au XVI^e siècle se compose d'une tour occidentale, d'une nef de deux travées bordée de collatéraux et d'un chœur précédé de trois travées droites sur lesquelles se greffent des chapelles latérales. Il abrite en outre des monuments funéraires de plusieurs notables de la région. Cette intervention rendra possible la restauration des maçonneries, des charpentes et couvertures en ardoise de l'ensemble de l'église, classée depuis 1944.

Bâtie au XIX^e siècle et inscrite sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, la **basilique Notre-Dame de Bon-Secours**, qui derrière une silhouette néogothique si caractéristique abrite un décor intérieur d'une grande richesse (statuaire, mobilier, vitraux, mosaïques, carreaux de sol ou, et non des moindres, orgue en trois buffets), bénéficiera elle aussi d'un subside d'un peu moins de 609.000 € consacré à la restauration des toitures de la sacristie et du triforium.

Autre monument néogothique inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, l'**église Saint-Martin d'Arlon** dont la tour-clocher orientale, la plus haute de Belgique, culmine à 97 m bénéficiera, pour la restauration de sa tour de croisée et le remplacement du

système de paratonnerre, d'une subvention d'un peu plus de 1.295.000 €. Conjointement à ces travaux, une opération de coulage destinée à restituer la cloche qui occupait jadis la tour de croisée sera organisée et ouverte au public.

Un subside d'un montant d'un peu plus de 375.000 € permettra de restaurer les **murs de l'étang et les murs d'enceinte du parc du colombier de l'abbaye de Floreffe** afin que ce dernier retrouve son aspect originel, au cœur d'un plan d'eau. Depuis 2009, la restauration de cette tour-colombier a eu pour objectif de la débarrasser des constructions



Basilique Notre-Dame de Bon-Secours. Photo G. Focant © SPW/AWaP

attenant et de redessiner les abords de l'étang. Cette subvention interviendra dans la restauration des berges maçonnées ou en terre, l'aménagement d'une passerelle menant au colombier et d'une entrée dans le mur de clôture du parc pour enfin recréer certaines des structures jadis existantes (déversoir ou vivier). Le site devrait alors prendre la forme d'un parc doté d'un jardin partagé et d'une promenade piétonne reliant l'abbaye au centre de Floreffe.

La réaffectation de la **maison du Prince à Verviers** en immeuble de logements et de bureaux fait également l'objet de l'octroi d'un subside à la restauration d'un peu plus de 305.000 €. Ayant sans doute hébergé le prince-évêque de Liège lors de ses passages à Verviers, cette maison est considérée comme l'une des plus anciennes de la ville. Caractérisée par un rez-de-chaussée en moellons de grès et un étage en colombage bâti en encorbellement, elle remonterait en effet au XVI^e siècle.

Classée en 1951, l'**église Saint-Martin d'Estinnes** se verra attribuer une subvention d'un montant d'un peu plus de 257.000 €. Cette somme interviendra dans la restauration des toitures, protégeant ainsi l'édifice des infiltrations d'eau qui lui sont dommageables.

Au registre des classements, il convient de citer celui comme monument des quatre **chapelles de Bertrix**, un très bel exemple de patrimoine moderniste érigé au milieu du siècle dernier. Placées aux points cardinaux de la localité et désignées sous les vocables de **Notre-Dame de la Foi à Burhaimont** (au nord), **Notre-Dame de la Grâce**, rue de Renaumont (à l'ouest), **Notre-Dame de la Charité au Culot** (au sud) et **Notre-Dame de l'Espérance** au Saupont (à l'est), celles-ci ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le dernier numéro de *La Lettre du Patrimoine*.

Classée partiellement depuis 1946, l'**église Saint-Hilaire de Temploux** vient de connaître une extension de cette mesure de protection à la nef centrale. Une étude archéologique de la charpente de celle-ci a en effet mis en lumière ses caractères typiquement romans, soit une structure à « chevrons formant fermes ». Cette découverte semblerait indiquer que la tour n'est sans doute pas le seul vestige de cette époque, une hypothèse qui devra être corroborée par un examen archéologique approfondi.

Enfin, des éléments emblématiques de la Seconde Guerre mondiale ont rejoint la liste des monuments et sites classés. Il s'agit de la célèbre « **cave Mc Auliffe** » située au sein de la caserne Heintz de Bastogne, où fut prononcé le fameux « Nuts ! » en réponse à l'injonction de reddition envoyée par les troupes allemandes ainsi que du Bois Jacques où on peut encore rencontrer de nombreux « fox holes », abris témoignant de la résistance acharnée des Alliés.

Parafoudre - aide à la prescription et mise en œuvre (FARCC n° 11.0217.04.01)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention *in situ* et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/restauration.

• Mots clés :

Parafoudre, surtension, cuivre, aluminium, équipotentiel, couverture, électricité, pointe, cage de Faraday, maillage, parasurtenseur

• FARCC associées :

• Historique :

• Documents techniques associés :

- NBN EN 62305 (-1 à -4) : Protection contre la foudre – Parties 1/2/3/4, décembre 2010.
- Note technique T023 – Guide pour la mise en application des nouvelles recommandations de la norme NBN EN 62305 dans la protection des structures contre la foudre, CEB, 2^e édition 2015.
- Note technique T026 – Guide pour la détermination d'une classe de protection contre la foudre de certaines structures en l'absence d'une analyse de risque selon la norme NBN EN 62305-2, CEB, 1^{re} édition 2012.
- Infoflash sur les paratonnerres radioactifs, Agence fédérale du Contrôle nucléaire.
- « Doit-on craindre la foudre ? », Prof. C. Bouqueneau, Édition EDP Sciences, décembre 2009.
- Site Internet de l'IRM : <http://www.meteo.be/meteo/view/fr/16788784-Atlas+Climatique.html#navigate=5,1>.



En coordination avec le couvreur, fixation des conducteurs en cuivre à l'aide de pattes en cuivre fixées directement sur le voligeage. Les câbles épousent la forme des couvertures © SPW/AWaP

• Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :

La foudre est le résultat d'un phénomène d'origine atmosphérique produisant une surtension électrique provoquant des effets thermiques, mécaniques et électromagnétiques. Le tonnerre est la manifestation sonore de la foudre. Il est produit par la hausse subite et instantanée de la température (plusieurs milliers de degrés) d'une fine colonne d'air éclatant sous cette contrainte. Dans le langage courant, on a souvent assimilé le « paratonnerre » au « parafoudre ». Or, seul le terme « **parafoudre** » répond à une réalité technique qui est de contrer les effets de la foudre et non ceux du tonnerre.

Jusque dans les années 80, des milliers de parafoudres dits « radioactifs » ont été installés en Belgique. Bien que la majeure partie ait été démontée, il en reste quelques-uns. Ceux-ci nécessitent des précautions particulières lors de leur démontage, évacuation et élimination.

On distingue deux types de protection de la foudre : le système **direct**, il s'agit de la protection des effets directs de la foudre à l'extérieur de l'édifice : perforations, explosions, incendies, etc. et le système **indirect** qui protège des éléments intérieurs contre les effets des surtensions et des champs

électromagnétiques induits, y compris lorsque l'éclair ne touche pas directement le monument.

De nombreux systèmes de capture ont été développés par diverses entreprises. *In fine*, il semble que les systèmes les plus simples type « parafoudre à pointe simple caprice », « cage maillée » (ou « cage de Faraday »), « câbles tendus » soient les plus efficaces. Les systèmes dits « P.D.A. » (Parafoudre à Dispositif d'Amorçage), ionisants, dissipateurs, etc. semblent n'avoir jamais réellement prouvé leur efficacité (voir rapport du comité électrotechnique belge du 21 avril 2006) et sont par ailleurs très onéreux.

Si pour diverses raisons, l'analyse de risque – qui est vivement conseillée – n'a pu être menée selon la norme en vigueur, on se référera à la note technique du Comité électrotechnique belge, « T026 : Guide pour la détermination d'une classe de protection contre la foudre de certaines structures en l'absence d'une analyse de risque selon la norme NBN 62305-2 ».

Selon la norme NBN EN 62305, les niveaux de protection (**I** étant le niveau le plus élevé avec une efficacité à 98 % et **IV** étant le niveau le plus faible avec une efficacité à 81 %) et les périodicités de contrôle sont définies comme suit :



Fixation à travers les ardoises d'arêtier, à proscrire ! © SPW/AWaP

Type de bâtiment	Protection minimale requise	Périodicité des contrôles complets de l'installation	Périodicité des contrôles visuels
Musée, bibliothèque, archives, etc.	II	2 ans	1 an
Monument classé, château, etc.	II	2 ans	1 an
Édifice avec tour (clocher, beffroi, etc.), h < 60 m, nef	III	4 ans	2 ans
Clocher	II	2 ans	1 an
Édifice avec tour (clocher, beffroi, etc.), h > 60 m	II	2 ans	1 an



Contournement de l'élément de décor d'une croix et mise en dorure du conducteur pour tenter de le confondre avec cet élément © SPW/AWap

• Aide à la prescription :

Données préalables nécessaires avant conception :

Faire un état des lieux avant travaux afin de vérifier la présence d'un parafoudre radioactif. Dans ce cas, il est obligatoire de faire une déclaration à l'AFCN et de faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine pour l'enlèvement et l'évacuation. L'opération se fera



Alors que les instructions ont été préalablement données afin que les fixations du conducteur se fassent dans les joints de la maçonnerie, toutes les fixations ont été placées dans les pierres ! Il aurait suffi d'utiliser des systèmes de fixation mieux adaptés à la situation existante permettant d'aller chercher une maçonnerie plus cohérente en profondeur, en général, quelques centimètres complémentaires suffisent © SPW/AWap

sous le contrôle d'un organisme agréé.

Pour être conforme à la norme en vigueur (NBN 62305), une étude du risque doit être menée par une entreprise agréée. Cette étude devra prendre en compte : la densité de foudroiement dans la zone où se situe le monument, la géométrie du bâtiment (hauteur, emprise au sol, etc.), l'environnement (topographie, autres bâtiments voisins, etc.), la résistivité du sol. Il faudra également identifier les œuvres d'art, et leurs positions dans l'édifice, qui nécessiteront une protection particulière ainsi que les zones occupées de manière récurrente par des personnes. L'étude devra donc établir si finale-

ment l'installation d'un parafoudre est pertinente **ou non** en fonction de la probabilité de foudroiement. Dans le cas d'une réponse positive, pour la protection externe, elle définira la géométrie, la nature et le dimensionnement des conducteurs, les dispositifs de capture, le nombre de fixations en couverture et sur la maçonnerie avec leurs entraxes, le cheminement des conducteurs, le nombre de raccords à la terre, le positionnement des « conducteurs descendants » en fonction des possibilités qu'offre le monument afin de les rendre les plus discrets possibles. Pour la protection interne, elle définira les liaisons équipotentielles, les parafoudres coordonnés contre les surtensions, les écrans magnétiques.

Un dossier technique complet devra être produit. Celui-ci exposera la méthode d'analyse utilisée pour la conception de l'installation, les calculs des distances de séparation, les fiches techniques spécifiques aux accessoires installés, le cheminement clairement identifiable des conducteurs sur un plan à l'échelle 1:50, une programmation d'entretien pour les dix prochaines années. Il sera annexé au DIU et devra être approuvé par la direction de chantier avant la mise en œuvre.

• Mise en œuvre :

La conception et la réalisation des protections, tant pour l'extérieur que l'intérieur de l'édifice, doivent être mises en œuvre de manière telle à en faciliter le contrôle et l'entretien. Elles tiendront également compte de l'architecture du monument pour tenter d'intégrer au mieux l'installation du parafoudre et de la rendre la plus discrète possible.

Système direct :

En couverture : la fixation des conducteurs se fera à l'aide d'attaches en inox austénitique, ou en cuivre, sur le voligeage et/ou lattage. La mise en œuvre se fera en collaboration étroite avec le couvreur afin de s'assurer de la parfaite fixation sur le support mais également d'éviter le bûillement des ardoises au droit des fixations. Les fixations à l'aide de crochets à glisser « inox/plastic » ne sont pas souhaitées. Le percement des ardoises, tuiles, zinc, plomb, cuivre est strictement pros crit.

On veillera particulièrement à respecter les distances de séparation entre les éléments métalliques de la couverture et les conducteurs du parafoudre afin d'éliminer le risque de décharge (amorçage) incontrôlée. Cette distance de séparation, calculée selon la NBN 62305-3, doit être inférieure à la distance physique entre les éléments métalliques. Dans le cas contraire, il faudra que les câbles conducteurs soient éloignés à la distance adéquate, ou qu'une liaison équipotentielle soit ajoutée ou enfin que des câbles conducteurs isolés soient mis en œuvre.

Sur les maçonneries : la fixation se fera dans les joints à l'aide d'attaches en inox austénitique. Dans la mesure du possible, privilégier l'utilisation d'une descente E.P. ou d'éléments architecturaux afin de dissimuler au mieux les conducteurs.

La liaison au sol, sur les 3 premiers mètres, se fera à l'aide d'un conducteur en acier inoxydable austénitique afin d'éviter toute détérioration liée au vol.

Dans l'hypothèse où un capot de protection est installé pour protéger les fils conducteurs à la liaison avec le sol, les fixations de celui-ci se feront dans les joints de la maçonnerie.

La pose définitive du parafoudre se fera sous le contrôle de l'entreprise en charge des travaux. Tout élément brisé, altéré (ardoises, épis, éléments de décor, vitrail, sculpture, gouttière, etc.) sera remplacé à l'identique par une main-d'œuvre qualifiée à la charge de l'installateur du parafoudre.

La réception technique se fera par un organisme agréé indépendant de l'installateur.

Système indirect :

Sur base de l'étude de risque le système devra assurer :

- La protection contre les lésions des êtres vivants ;
- La protection des œuvres d'art ;
- La protection des systèmes électriques dans leur ensemble (alarme incendie, anti-intrusions, etc.).

Fiche coordonnée
par Jean-Christophe SCAILLÉ

Visite ministérielle à l'occasion du lancement de la seconde phase du projet du Pôle de la pierre



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Photo G. Focant © SPW/AWaP



Photo G. Focant © SPW/AWaP

Dans des éditions précédentes de la Lettre, vous avez déjà pu lire qu'en automne 2016, la formation aux métiers du patrimoine est passée à une vitesse supérieure grâce à la création d'un nouvel outil situé à Soignies : le Pôle de la pierre. Il s'agit d'une antenne du centre de la Paix-Dieu (Ama) qui, comme son nom l'indique, est spécifiquement axée sur les métiers liés à l'extraction, la transformation, la mise en œuvre et la restauration de la pierre.

Le Pôle de la pierre a été créé sur le site de l'ancienne Grande Carrière Wincqz à Soignies, patrimoine industriel classé datant du milieu du XIX^e siècle. Ces édifices chargés d'histoire accueillent des stages en patrimoine, mais également des formations « pierre » organisés par le FOREM, l'IFAPME et le Cefomepi (fonds de formation sectoriel), ainsi que d'autres événements liés à la même thématique. Il s'agit donc bel et bien d'un pôle, qui a pour vocation de réunir les acteurs

du secteur de la pierre en Wallonie et de créer des formations harmonisées répondant aux besoins du terrain. La promotion des métiers traditionnels y va de pair avec celle des métiers contemporains, en veillant à l'intégration de l'innovation, notamment avec le recours aux technologies numériques. Dans cette perspective, un groupe de réflexion et d'orientation réunissant les acteurs de la formation et du secteur de la pierre a récemment été mis en place.

Depuis l'ouverture de ses portes en octobre 2016, le Pôle de la pierre connaît un grand succès : il a accueilli près d'une centaine de stagiaires et se trouve déjà à l'étroit dans ses murs... Grand temps donc de mettre en œuvre la seconde phase du projet. Celle-ci vise l'augmentation de la capacité d'accueil du Pôle grâce à la reconversion des édifices classés qui n'avaient pas encore été restaurés (le pavillon du treuil, la forge, la menuiserie et le magasin) et à la construction d'un

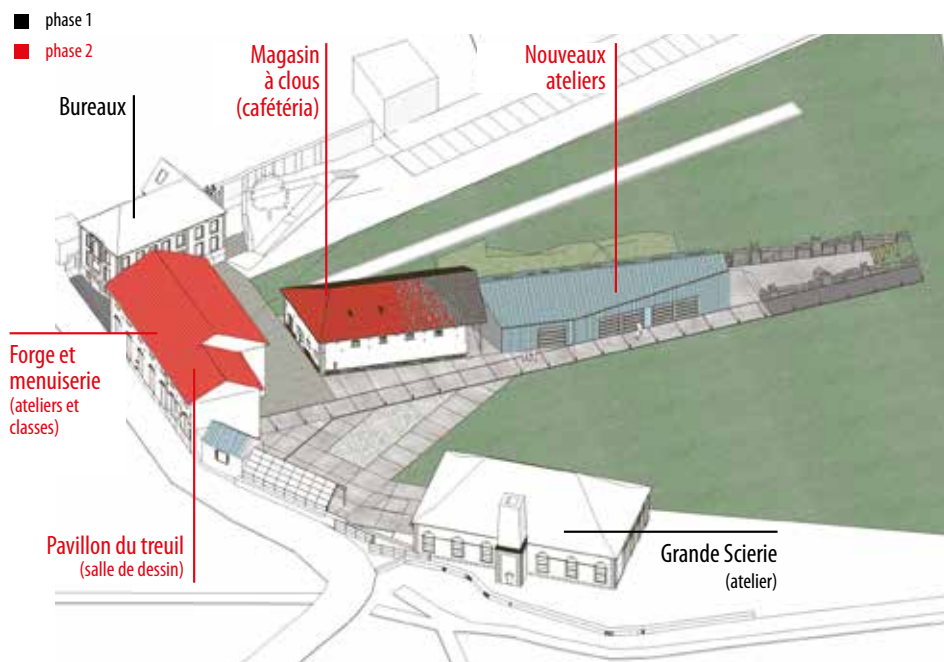
bâtiment contemporain. L'objectif est de créer des classes et ateliers supplémentaires, sans oublier les équipements à la pointe et une cafétéria répondant à la nouvelle capacité d'accueil.

Le chantier, cofinancé par la Wallonie et l'Europe dans le cadre du FEDER 2014-2020, vient d'être lancé. La pose de la première pierre, le 25 janvier dernier, a eu lieu en présence du Ministre du Patrimoine René Collin. À cette occasion, les conclusions d'ateliers participatifs organisés en matinée ont également été présentées. Elles fournissent de futures orientations pour les formations du Pôle de la pierre, en adéquation avec les besoins du secteur.

Pendant les travaux, la cohabitation entre le chantier et les formations demandera un peu d'adaptation à tout le monde, mais la continuité de l'ensemble des activités du Pôle est assurée. La patience sera d'ailleurs largement récompensée : pour la rentrée 2021, le site historique sera être complètement réhabilité et pourra plus que doubler son programme de formation !

Une journée portes ouvertes du Pôle de la pierre est organisée le dimanche 6 mai prochain et permettra de découvrir les activités du site, le chantier en cours ainsi que les différents projets. Les équipes de l'AWaP et ses partenaires vous attendent nombreux.

Projet mené par l'AWaP (Direction du développement stratégique et Direction de la Formation aux Métiers du patrimoine) grâce au cofinancement Wallonie/Union européenne de l'infrastructure et des équipements pédagogiques (fonds structurels FEDER 2014-2020, mesures 3.1.1 et 6.1.1).



Axonométrie : AM Atelier d'architecture Patrick Bribosia - TRA

Pôle de la pierre,
rue Mademoiselle Hanicq, 30
à 7060 Soignies • Tél : +32 (0)67 / 41 12 60
facebook.com/Poledelapierre/

La villa des Lys à Yvoir*

À l'origine des villas

Dès la fin du XIX^e siècle, la vallée de la Haute Meuse devient une destination de villégiature prisée par la classe aisée, voire aristocratique, des grandes villes belges. En effet, les paysages y sont d'une intégrité remarquable, exempts d'installations industrielles et de grands centres urbains. S'y ajoutent une nature intacte et sauvage, un air pur, des falaises, des châteaux, des bourgs paisibles, les plaisirs qu'offre la Meuse même, natation, canotage, pêche...

Les industriels et les riches commerçants aiment venir se reposer et se ressourcer dans cette riante vallée, loin des fumées des usines et du charroi incessant et trépidant des villes où ils gèrent leurs affaires. Le chemin de fer relie Namur à Dinant depuis 1862 ; il se prolonge vers Givet l'année suivante, Givet déjà raccordée, pour sa part, à Charleville-Mézières et à Charleroi. La ligne est parsemée d'une multitude de gares et d'arrêts, permettant ainsi aux voyageurs de se rendre rapidement et confortablement dans n'importe quel village de la vallée. Quelques dizaines d'années plus tard, l'automobile complète efficacement ce mode de déplacement.

Yvoir

Le bourg d'Yvoir offre à cette époque de nombreux attraits pour les amateurs de villégiature. Au confluent de la Meuse et du Bocq, il est doté de toutes les commodités pour les vacanciers : gare, cafés, restaurants, hôtels, commerces. Bordant les « rochers de Champalle », remarquable falaise rocheuse, la plaine alluviale qui s'étend jusqu'au fleuve a tôt fait d'aiguiser l'appétit des candidats bâtisseurs. De fait, dans un cadre naturel d'exception, ils peuvent profiter directement du contact avec l'eau et ils jouissent de vues dégagées ; il n'y a aucun arbre à haute tige sur les bords de la Meuse au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

Très vite s'élèvent des maisons cossues de villégiature. On les nomme « chalets », non pas en raison d'une quelconque petitesse ou d'une architecture précaire, mais parce que ce sont précisément des constructions destinées uniquement à des séjours occasionnels limités aux beaux jours.

La villa des Lys

Édifiée en 1905 par une famille d'aristocrates, la villa des Lys s'inspire à l'évidence du style anglo-normand et régionaliste qui prévaut alors dans ce type de bâtiment. Moellons de calcaire et pierre de taille, brique, faux colombage décoratif, ardoise naturelle constituent les matériaux mis en œuvre. La haute silhouette de la bâtisse est amplifiée par une toiture à plusieurs décrochements percés de nombreuses lucarnes et surtout par la tour d'angle coiffée d'un clocheton sommé d'une élégante flèche ardoisée.

Selon une habitude largement répandue à l'époque en bord de Meuse, la villa se dresse sur des caves



© SPW/AWaP

hautes. S'y trouvent l'office, les cuisines et les réserves mais c'est également un utile moyen de se prémunir des inondations, fréquentes dans la vallée. Les pièces de vie et de réception se situent dès lors au premier étage, où l'expression de « bel étage » trouve toute sa signification. Elles sont surmontées d'un étage nocturne, lui-même chapeauté par un grenier doté de chambres pour les domestiques.

Sur toutes les façades se greffent des balcons, des oriels ou des bow-windows, destinés à profiter au mieux des perspectives sur le jardin et le paysage. L'importance accordée au jardin et au contact avec la nature est en effet primordiale et certains aménagent même leur terrain par le tracé des sentiers et des massifs de fleurs bien avant que le chantier ne soit terminé.

Sans coup férir à travers plus d'un siècle d'histoire...

Des inondations catastrophiques et destructrices en 1910 sur la Meuse et ses affluents vont freiner l'ardeur



© SPW/AWaP

des vacanciers. Quelques années plus tard, la Première Guerre mondiale va marquer un arrêt brutal de ce mode de vie insouciant. La villa des Lys, comme les autres à Champalle, résiste aux affres de la guerre. Elle est cependant vendue par la suite et transformée en hôtel, qui prendra le nom de ses gestionnaires, l'hôtel Carton.

Peu à peu, les mentalités et les habitudes évoluent. La villégiature mosane n'a plus la cote auprès des vacanciers fortunés et les destinations de plus en plus lointaines et ensoleillées sont alors privilégiées. C'est pourquoi l'hôtel Carton est à son tour vendu et devient une habitation unifamiliale qui retrouve par la même occasion son nom d'origine. Hormis les grands arbres qui désormais s'élèvent dans le jardin, rien n'a changé aujourd'hui dans cette remarquable demeure et son environnement immédiat.

Étienne GUILLAUME

* Article initialement paru dans le numéro 1 de la revue *alluMeuse* (juillet-août 2017).



© SPW/AWaP



© SPW/AWaP



© SPW/AWaP

Nouveau regard archéologique sur l'histoire de la chapelle Sainte-Odile, anciennement Saint-Remi, d'Hamerenne (Rochefort)

Contexte général

Le village famennois d'Hamerenne occupe l'extrémité septentrionale d'un plateau qui domine la ville de Rochefort, localisée à peine à 1,3 km de là.

Durant le Moyen Âge et les Temps modernes, Hamerenne est dans une zone frontalière. Au XI^e siècle, les lieux sont une possession des seigneurs de Han et dépendent du comté de Luxembourg. Probablement au plus tard au XIII^e siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien régime, certaines de ses portions deviennent propriété de la seigneurie à domination liégeoise de Rochefort, élevée au rang de comté en 1494.

Le hameau possède une chapelle romane primitivement consacrée à saint Remi. La chapelle n'aurait reçu aucune juridiction paroissiale, n'étant qu'une simple annexe de l'église-mère de Behogne (Rochefort), chef-lieu de doyenné. Au début du XVIII^e siècle, son patronage passe dans les mains de sainte Odile, et ce en raison de la piété que vouait à cette dernière Jean-Ernest de Loewenstein, comte de Rochefort.

Classé comme monument depuis 1946, l'édifice, large de 5,40 m et long de 16,50 m, comprend une nef de trois travées et un chœur à abside semi-circulaire. Les arcades bouchées visibles sur ses flancs témoignent de la disparition de bas-côtés.

Trois interventions archéologiques principales lui ont été dédiées en 1963-1964, en 2002 et en 2017.

Les sondages de 1963-1964

En 1963 et 1964, préalablement à des travaux de restauration, le Service national des fouilles sonde l'intérieur et les abords immédiats de l'église (Bourgeois & Mertens, 1965). Les fondations des bas-côtés dotés d'absidioles sont dégagées, ainsi que celles d'une tour massive de plan rectangulaire (7,70 m sur 11 m) à l'ouest du monument.

L'interprétation globale des vestiges se décline en quatre phases : la première est marquée par l'édification au X^e siècle d'un logis seigneurial correspondant à la tour, la seconde (au XI^e siècle ?) par la construction d'une première chapelle près du logis, la troisième au XII^e siècle par la destruction du logis au profit de l'église romane, enfin la quatrième par la disparition des bas-côtés au XVII^e siècle.

Archéologie du bâti en 2002

En 2002, la Division du patrimoine (MRW) effectue une étude du bâti de la chapelle. À l'issue de ces recherches, l'hypothèse d'une tour résidentielle isolée est écartée pour celle d'une tour contemporaine de la construction romane (Mignot, 2005). Les analyses dendrochronologiques associées révèlent un important chantier de rénovation durant le XVI^e siècle auquel sont notamment attribués la destruction des



Sépulture à caisson de la phase 1. Photo C. Frébutte © SPW/AWaP

bas-côtés et le renouvellement de la charpente de la nef (Eeckhout & Houbrechts, 2002).

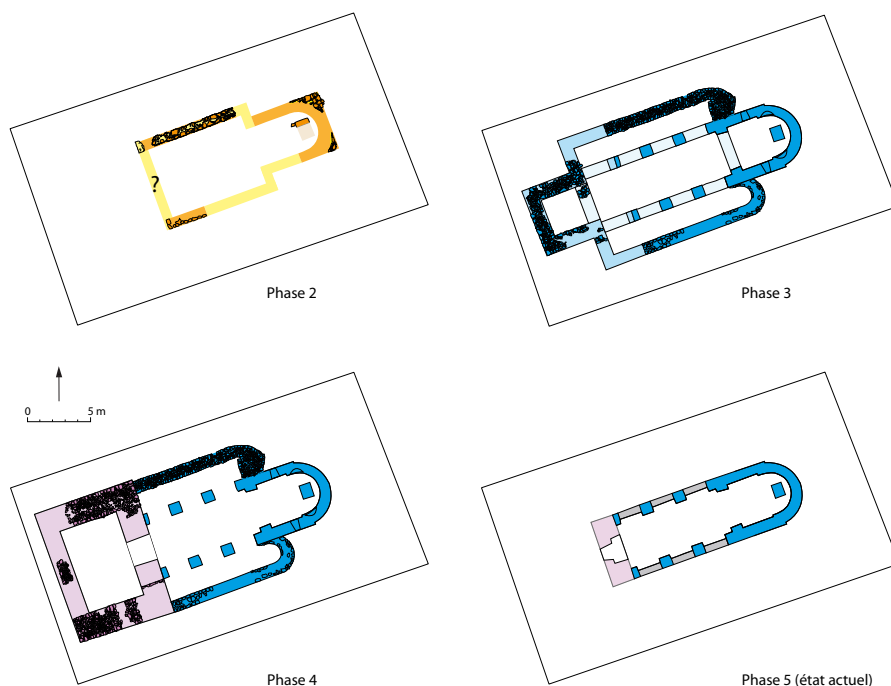
Investigations préventives en 2017

Initiée par l'abbaye Notre-Dame de Saint-Remi, propriétaire depuis 1998, une campagne de restauration a débuté fin 2016 en vue de résoudre les problèmes de stabilité et d'humidité dont souffre l'édifice.

Le Service de l'archéologie (SPW, Dir. ext. Namur) a accompagné cette entreprise par des suivis de terrassements, puis par des fouilles préventives sur près de quatre mois (Frébutte, 2017). Les zones concernées se situent tant à l'intérieur de l'ancienne

église (chœur, bas-côtés, tour) qu'à l'extérieur (chevet du chœur). Les résultats de cet examen permettent de proposer un nouveau phasage relatif à l'évolution du site.

Le plus ancien édifice de culte (phase 1) est indirectement suggéré par deux tombes découvertes dans l'emprise du bas-côté nord. L'une est une simple fosse dans laquelle a été déposé un adulte ; l'autre est plus complexe : il s'agit d'une sépulture aux parois soigneusement parementées, destinée à recevoir le corps d'un adulte. Cette tombe a ensuite accueilli les cadavres de deux bébés et d'un jeune enfant. L'édifice de culte s'étendrait dans l'emprise de la nef actuelle où des indices de poteaux ont été relevés en 1964.



Relevé en plan des principales phases de construction et de réaménagement du site. DAO O. Gailly et A. Peltier © SPW/AWaP



Vue zénithale des fondations du bas-côté nord et des tours situées à l'ouest de la nef. Photo P.-M. Warnier © SPW, Direction de la Géomatique

La phase 2 comprend la réalisation d'une église « en dur » orientée ouest-sud-ouest/est-nord-est. Des vestiges de ses fondations épaisses en moyenne de 75 cm assurent la reconstitution du plan. Son chœur se caractérise par un chevet plat ; il mesure 4,80 m de large sur vraisemblablement 5,50 m de long. Quant à la nef, elle se développe sur une largeur de 7,20 m ; en l'absence de traces du pignon occidental, sa longueur est estimée entre 9,20 m à 11,20 m. Un violent incendie est la cause de la destruction du bâtiment.

À la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle est dressée l'église romane qui nous est parvenue (phase 3). Son emprise au sol est clairement conditionnée par celle de l'édifice antérieur, son chœur s'appuyant sur les fondations du précédant. La découverte majeure pour cette construction est la restitution de son plan primitif favorisée par le dégagement d'une tour carrée de 5 m de côté. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement occidental de la nef qui comptait une travée supplémentaire, ce qui porte la longueur totale de l'édifice à 24 m.

À une période encore indéterminée (phase 4), la tour carrée et la première travée de la nef sont rasées pour faire place à la tour de plan rectangulaire. La façade actuelle du monument correspond à la paroi orientale de cette tour abattue peut-être à la fin du Moyen Âge. L'architecture de cet ajout évoque une fonction de refuge fortifié, ostensiblement monumental.

La rénovation du XVI^e siècle constitue la phase 5 de cette évolution.

Les sépultures

La fouille de plus d'une soixantaine de sépultures est le fruit d'une collaboration avec une anthropologue, H. Déom, engagée grâce à une prise en charge financière de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Remy (Déom, 2017). La majeure partie des inhumations a été rencontrée le long du bord nord du chœur et derrière son chevet. À l'exception des deux tombes de la phase 1 et d'une pouvant être attribuée à la phase 2, les sépultures sont postérieures à la phase 3, voire aux phases 4 et 5. Une chronologie relative peut être établie au sein de cet ensemble, sans plus de précision pour l'instant.

Conclusions

Les résultats archéologiques enregistrés en 2017 démontrent une histoire du site nettement plus complexe que celle connue depuis les années 1960.

Même si aucun indice de chronologie absolue n'a été recueilli, la phase 1 suggère l'essor de l'exercice du culte à la fin du Haut Moyen Âge, supposition que renforce le patronage même de saint Remi.

Un autre apport est d'ordre architectural avec la reconstitution des plans primitifs des églises des phases 2 et 3.

Quant à l'imposante tour de la phase 4, elle dépasse le symbole seigneurial. Sa monumentalité évoque une importance stratégique dans une région de frontière entre principauté de Liège et comté de Luxembourg et qui a connu de fortes tensions géopolitiques.

L'ancienneté et la pérennisation du lieu de culte invitent inévitablement à réfléchir sur le statut réel de cet endroit au sein du doyenné de Behogne et par conséquent à réexaminer les sources historiques.

Les Nouvelles de l'Archéologie

Dans l'immédiat, l'étude nécessite des analyses C14 d'une sélection d'ossements susceptibles d'éclairer la chronologie des occupations successives, parallèlement aux études architecturales approfondies.

Christian FRÉBUTTE

Remerciements

Nous tenons à remercier la Communauté de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Remy pour son soutien ; P.-H. Tilmant, C. Hardy, S. Jurdant et J.-M. Nenquin (SPW) pour l'accompagnement du dossier patrimonial ; É. Delaunois (SPW) pour le suivi archéologique initial ; P.-M. Warnier (SPW, Géomatique) pour l'enregistrement 3D et les photos par drone ; O. Gailly, A. Peltier et C. Vilain (SPW) pour le traitement topographique et la DAO ; H. Déom pour l'expertise anthropologique ; J. Cousin, P. Fontaine, E. Hancq, M. Hulin, T. Misson et D. Tombu pour leur savoir-faire de fouilleurs ; J. Oria pour l'assistance administrative.

Bibliographie

BOURGEOIS F. & MERTENS J., 1965. La chapelle Saint-Remi à Hamerrenne-Rochefort, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 53, p. 79-112.

DÉOM H., 2017. Premiers résultats de l'étude anthropologique des squelettes de la chapelle Sainte-Odile de Hamerrenne (Rochefort). In : Collectif, *Pré-actes des Journées d'archéologie en Wallonie, Namur 2017*, Namur, Service public de Wallonie (Rapports, Archéologie, 7), p. 47-49.

ECKOUT J. & HOUBRECHTS D., 2002. *Rapport d'analyse dendrochronologique. La chapelle Saint-Remi à Hamerrenne (Rochefort)*, ULg, Laboratoire de dendrochronologie, 21 p.

FRÉBUTTE C., 2017. Réinterprétation et nouvelles pages d'histoire pour la chapelle Sainte-Odile, anciennement Saint-Remi, d'Hamerrenne (Rochefort). In : Collectif, *Pré-actes des Journées d'archéologie en Wallonie, Namur 2017*, Namur, Service public de Wallonie (Rapports, Archéologie, 7), p. 42-47.

MIGNOT P., 2005. Rochefort, Hamerrenne. La chapelle Saint-Remi. In : MAQUET J. (dir.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, Institut du Patrimoine wallon (Patrimoine de Wallonie), p. 268-269.

Le cimetière de la chapelle Sainte-Odile de Hamerrenne (Rochefort)

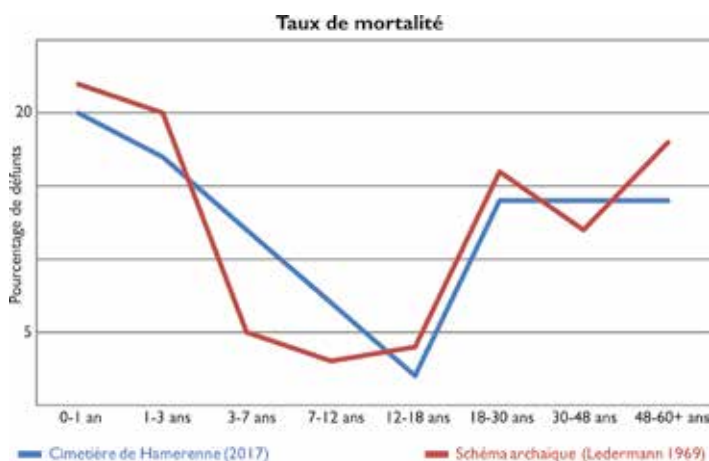
Grâce au soutien de l'asbl Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy, le Service de l'archéologie (SPW, Dir. Centre) a pu compter sur la présence d'une anthropologue physique lors de la fouille en 2017 de la chapelle Sainte-Odile d'Hamerrenne. La collaboration entre archéologue et anthropologue, dès la phase de terrain, a ainsi permis de garantir la qualité de l'analyse globale.

Les vestiges sont principalement représentés par des fondations de maçonneries et des sépultures, qui appartiennent à plusieurs phases de constructions médiévales successives. La phase 1 serait attribuée au Haut Moyen Âge. Un caveau en pierre et une tombe recouverte d'empierrements y sont associés. Les murs de l'église de la phase 2 ont été construits par-dessus. Une sépulture retrouvée dans l'actuelle

nef lors des fouilles de 1963-1964 est la seule attribuable à la phase 2 (Bourgeois & Mertens, 1965). Les tombes repérées dans l'emprise des collatéraux seraient contemporaines de l'utilisation de ces espaces (phases 3 et 4). Ce cimetière a probablement été utilisé jusqu'au XVIII^e siècle (Frébutte, 2017).

Les fouilles ont mis au jour plus de 60 sépultures. Un grand nombre d'enfants était enterré à proximité du chœur. Cela suggère un certain privilège pour les défunts et confirme le baptême des fœtus et bébés avant leur mise en terre. Cette situation a déjà été observée dans d'autres sites de même époque, par exemple à l'ancienne église Saint-Nicolas de Thynes (Verbeek *et al.*, 2006).

Au moins 82 individus ont été identifiés dans ce cimetière. La répartition démographique est composée d'une majorité de juvéniles : fœtus, bébés et enfants de 3 à 16 ans. Quant aux adultes, il y avait à peu près autant d'hommes que de femmes. La taille moyenne des adultes est cohérente pour l'époque et la région : les femmes mesuraient en moyenne 1,60 m et les hommes 1,72 m. Le taux de mortalité du cimetière a été défini en utilisant le pourcentage de défunts pour chaque catégorie d'âge. En le comparant au schéma de mortalité défini pour les populations archéologiques, il apparaît que la forte représentation d'enfants est moins importante que pensé lors des fouilles. Les sépultures fouillées constituent ainsi un bon échantillon démographique.



Taux de mortalité du cimetière de Hamerenne. Réalisation H. Déom © TIBIA

Les défunts ont fait l'objet de pratiques funéraires chrétiennes standards : inhumés sur le dos, ils étaient orientés ouest/est, sans mobilier funéraire, en linceul et/ou en cercueil, voire en caveau. Une seule tombe multiple fut repérée : un enfant reposait sur le côté droit d'une femme adulte. La pratique de réduction des défunts est également notée. Ce type de déplacement des ossements en bordure de sépulture, afin de faire de la place aux nouveaux arrivants, est habituel pour un cimetière.

Des traits de variation anatomique (caractères discrets visibles sur les os et les dents) au caractère potentiellement génétique ont été repérés spatialement afin d'identifier des liens probants de parenté clanique, voire familiale. L'élément le plus significatif consiste en un défaut d'émail (petit trou) sur les premières molaires inférieures des deux défunts de la tombe multiple : ce trait

confirme l'hypothèse d'un lien de parenté mère-fille entre ces individus.

Un peu plus de la moitié des squelettes analysés montre des traces de maladies sur leurs os. Les enfants sont plutôt atteints d'infections ou de carences, tandis que les adultes sont plutôt affectés par des maladies articulaires, traumatismes ou autres. En effet, certains enfants portent les traces de carence en fer (anémie), en vitamines C (scorbut) ou D (rachitisme). Le crâne des autres présente des lésions attribuées à des infections des sinus ou des méninges. Quelques jeunes hommes présentent des séquelles osseuses dues au port de charges lourdes et à des activités physiques importantes. Ce profil pathologique est cohérent avec les autres sites médiévaux et postmédiévaux en Belgique.



Un squelette d'enfant du cimetière de la chapelle Sainte-Odile de Hamerenne. Photo C. Frébutte © SPW/AWaP

Deux jeunes femmes sortent du lot avec une anomalie osseuse congénitale : plusieurs phalanges de leurs orteils sont fusionnées. Il s'agit de « symphalangie », un défaut de développement de l'articulation entre les deux dernières phalanges. Cette pathologie indolore est parfois remarquée chez des

sujets modernes lors d'une radiographie de routine. Lorsqu'elle se localise au niveau du pied, les orteils ainsi soudés sont qualifiés d'« orteils biphalangiens », car on ne compte plus trois mais deux phalanges pour ces orteils (Nakashima *et al.*, 1995).



Orteil biphalangien, ou symphalangie, chez une jeune femme du cimetière de la chapelle Sainte-Odile de Hamerenne. Photo H. Déom © TIBIA Déom © TIBIA

En conclusion, les résultats de la fouille autour de la chapelle rurale de Hamerenne s'avèrent particulièrement intéressants car ils permettent d'améliorer notre vision des populations médiévales et postmédiévales en Wallonie tant au niveau des pratiques funéraires, qu'aux niveaux démographique, de parenté et de santé. Les fœtus, bébés et enfants sont rarement aussi bien représentés sur un site archéologique. Cela suggère une mortalité infantile plutôt élevée, qui reste néanmoins proche du schéma de mortalité des populations archéologiques. Une parenté familiale ou clanique, proposée par des traits de variation anatomique, devait lier certains défunts entre eux. Certaines pathologies, anomalies osseuses ou dentaires rares complètent les connaissances anthropologiques pour la période, surtout pour les enfants.

Hélène Déom

Bibliographie

BOURGEOIS F. & MERTENS J., 1965. La chapelle Saint-Remi à Hamerenne-Rochefort, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 53, p. 79-112.

FRÉBUTTE C., 2017. Réinterprétation et nouvelles pages d'histoire pour la chapelle Sainte-Odile, anciennement Saint-Remi, d'Hamerenne (Rochefort). In : *Pré-Actes des Journées de l'Archéologie en Wallonie*, Namur 2017, Namur, Service public de Wallonie (Rapports, Archéologie, 7), p. 42-47.

NAKASHIMA T., HOJO T., SUZUKI K. & IJICHI M., 1995. Symphalangism (two phalanges) in the digits of the Japanese foot, *Annals of Anatomy*, 177(3), p. 275-278.

VERBEEK M., MALEVEZ-SCHMITZ A. & YERNAUX G., 2006. Dinant/Thynes : suivi de chantier dans le cimetière de l'ancienne église Saint-Nicolas, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13, p. 244-247.



Comme chaque année depuis plus de 40 ans, la Foire du Livre de Bruxelles s'affiche comme un événement incontournable pour l'ensemble des acteurs du livre ainsi que leur public. Cette 48^e édition s'attaquera au vaste thème « Sur la route ». Les éditions de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) vous y donnent rendez-vous **stand 102** !

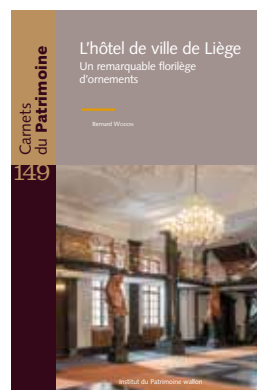
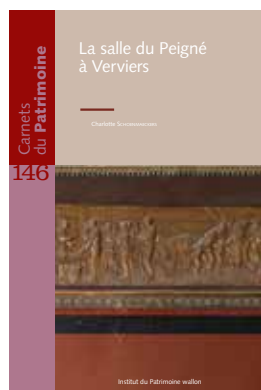


Du 22 au 25 février 2018
Tour & Taxis
Avenue du Port, 88 • 1000 Bruxelles
www.flb.be

Depuis 2012, le catalogue des publications est commun aux éditions de l'Agence wallonne du Patrimoine et du Service du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les publications sont diffusées par l'IPW, devenu l'AWaP ce 1^{er} janvier.

Toute personne souhaitant être tenue informée des nouveautés peut envoyer son adresse mail à publication@awap.be afin de recevoir le mailing périodique adressé par le service des publications de l'AWaP.

Nouveaux « Carnets du Patrimoine »



sport et à la nature. Divers bâtiments restent aujourd'hui emblématiques du lieu : l'Institut d'Astrophysique, le Chanmury, ancien pensionnat des filles de la Croix, l'école communale du boulevard Kleyer, et certainement, le Mémorial interallié dont la double silhouette domine toute la ville. Par ailleurs, diverses constructions plus récentes témoignent de réflexions architecturales propres au XX^e siècle. Tout cela

Située à l'arrière du bâtiment sis au n° 14 de la place du Marché à Verviers, la salle dite « du Peigné » a été édifiée en 1924 pour les membres de la Fédération libre du Peigné, une organisation syndicale en rupture avec le Parti ouvrier belge (socialiste). L'artiste choisi pour la réalisation des décors intérieurs de cette salle est Joseph Gérard, ornementaliste en vogue durant l'Entre-deux-Guerres, qui a réalisé deux ans plus tôt la décoration du Forum de Liège pour l'architecte verviétois Jean Lejeune. Pour la salle du Peigné, Gérard réalise une suite thématique de huit bas-reliefs allégoriques et une peinture murale, un décor d'une richesse exceptionnelle préservé par miracle. Ce *Carnet* retrace l'histoire de ce lieu historiquement symbolique mais méconnu du grand public et analyse ses décors, au moment où l'ancienne salle syndicale s'apprête à renaître pour prendre place dans la vie culturelle verviétoise.

Charlotte SCHOENMAECKERS, *La salle du Peigné à Verviers* (Carnets du Patrimoine, 146), Namur, IPW, 2017, 40 pages, 5 €.

L'Institut national de l'Industrie charbonnière constitue un bien exceptionnel dans le patrimoine belge de la seconde moitié du XX^e siècle. Commandée en 1960, c'est la première grosse « affaire » de Charles Vandenhove. Pour la plupart des observateurs, l'INICHAR apparaît comme un jalon essentiel de son

œuvre. Il s'y dégage du Modernisme modéré de la plupart des constructions achevées à l'époque et témoigne de la qualité de ses Recherches en phase avec les évolutions les plus significatives de son temps, notamment autour de la notion de Brutalisme. L'architecture remplit en outre pleinement le souhait de Vandenhove de construire des « repères et des points d'attache pour de nouveaux rêves ». Un demi-siècle après sa mise en activité alors que la notion d'obsolescence programmée semble être devenue une norme, elle conserve sa valeur d'usage et une profonde signification culturelle.

Pierre HENRION, avec la collaboration de Jacques BARLET, Dominique BOSSIROY, Prudent DE WISPELAER et Bénédicte HEINDRICH, *De l'INICHAR à l'ISSEP. L'architecte Charles Vandenhove au Val Benoît à Liège* (Carnets du Patrimoine, 147), Namur, IPW, 2017, 56 pages, 6 €.

Cointe a connu son développement urbain à partir de la moitié du XIX^e siècle. À côté d'un hameau historique, un parc privé, aménagé dans l'esprit d'un urbanisme paysager, se révèle une véritable galerie de l'architecture de son époque.

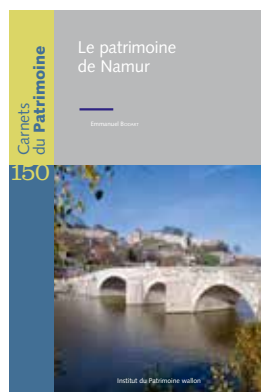
À retenir en particulier, la villa L'Aube de Gustave Serrurier-Bovy. Dans le cadre de l'exposition Universelle de 1905, le plateau se dote d'un boulevard arboré et d'un parc public alliant espaces dédiés au

fait que Cointe présente aujourd'hui l'image d'un habitat de qualité inscrit dans un écrin de verdure préservé.

Brigitte HALMES, *Le patrimoine du quartier de Cointe à Liège* (Carnets du Patrimoine, 148), Namur, IPW, 2017, 60 pages, 6 €.

Ce *Carnet* retrace la construction de l'hôtel de ville de Liège s'échelonnant durant le premier tiers du XVIII^e siècle. Classé comme monument depuis 1942 et inscrit au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, cet édifice conserve un décor remarquable et bien documenté. L'auteur décode les multiples variantes de l'ornement à l'intérieur de ce haut lieu de la vie communale d'hier et d'aujourd'hui. Il invite le lecteur à se familiariser avec les deux aspects indissociables du style : la « syntaxe », dans ses modes de composition symétrique, alternée ou répétitive, et le « vocabulaire », aux ornements naturalistes, géométriques ou fantaisistes. Un lexique historique, archéologique et morphologique facilitera la compréhension.

Bernard WODON, *L'hôtel de ville de Liège. Un remarquable florilège d'ornements* (Carnets du Patrimoine, 149), Namur, IPW, 2017, 52 pages, 6 €.



Namur et ses villages sont riches d'un patrimoine bâti remarquable, héritage d'une longue occupation humaine qui se manifeste parfois dès la période romaine. Le centre urbain se taille bien sûr la part du lion, mais les campagnes avoisinantes recèlent quelques joyaux à ne pas négliger. Décrire ce patrimoine en quelques pages constitue une gageure qui impose des choix parfois cornéliens. L'objectif est de n'oublier aucune période et aucun territoire, quitte à choisir parfois certains monuments à titre d'exemple plutôt que de tenter une impossible exhaustivité. De la cathédrale Saint-Aubain au Parlement de la Wallonie, du château de Flavinne à la tour romane de Wierde, de l'abbaye de Malonne au cheval Bayard, voici les principaux jalons patrimoniaux de Namur à travers son histoire et son territoire.

Emmanuel Bodart, *Le patrimoine de Namur* (Carnets du Patrimoine, 150), Namur, IPW, 2017, 64 pages, 6 €.

Quel est le point commun entre Henri l'Aveugle (XII^e siècle), Ermesinde de Luxembourg (XIII^e siècle), Dinant, Marie d'Artois (XIV^e siècle), Philippe le Bon, duc de Bourgogne (XV^e siècle), Bouvignes, Gilles de Berlaymont (XVI^e siècle) et les soldats du bataillon des Canaris (XVIII^e siècle) ? Ces personnages et ces villes ont été mêlés au cours de leur histoire, de près ou de loin, au site de Poilvache. Celui-ci a vu s'affronter des troupes armées et fut le témoin du passage de l'usage du trébuchet à l'artillerie à poudre. Objet de convoitises et de traités, Poilvache doit son caractère exceptionnel à sa position dominant la vallée de la Meuse, à son château et son bourg du XIII^e siècle défendus par une enceinte fortifiée. Ses deux siècles d'existence tumultueuse attestent de son riche passé.

Pascal Saint-Amand et Pierre-Hugues Tilmant (dir.), avec la collaboration de Jean-Louis Antoine, Nadine Babylas, Dimitri Belayew, Emmanuel Bodart, Guy Boodts, Jacques de Pierpoint, Frans Doperé, Jacques Duchesne, Jean Germain, Nicolas Ruffini-Ronzani et Francis Tourneur, *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse* (Carnets du Patrimoine, 151), Namur, IPW, 2017, 60 pages, 6 €.

La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, située au cœur de la province du Brabant wallon, est riche d'un patrimoine très diversifié dont le contraste s'explique par une triple identité : rurale, industrielle et contemporaine. Son territoire, qui compte des édifices multiséculaires classés, a accueilli le projet fou de la création d'une ville nouvelle, attirant à lui une dynamique de développement et d'initiative sans précédent. Résultat du croisement fécond des mondes universitaire, économique et associatif, Ottignies-Louvain-la-Neuve assume également avec conviction son statut de Pôle culturel de la province. Ce *Carnet* tente d'aborder la multiplicité des visages de la commune au travers de la présentation des principaux témoins de son patrimoine bâti, naturel et immatériel.

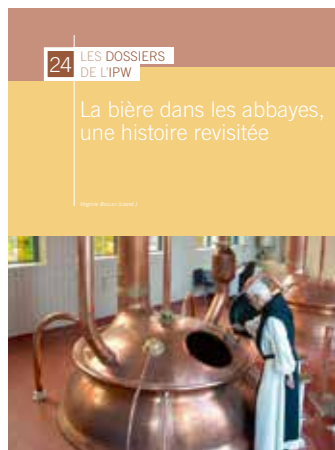
Françoise Baus, Mathieu Bertrand, Emmanuel Paye, avec la collaboration de Jean-Marie Lechat, *Le patrimoine d'Ottignies-Louvain-la-Neuve* (Carnets du Patrimoine, 152), Namur, IPW, 2017, 56 pages, 6 €.

Nouveaux « Dossiers »

L'objectif de cet ouvrage est de tenter une histoire de l'art en Wallonie de la Préhistoire à 1789 par l'approche des œuvres « wallonnes » conservées dans les collections américaines, mais aussi européennes, et de les associer aux œuvres-phares de Wallonie, en adéquation avec le patrimoine immobilier, cadre originel de leur création. Richement illustré notamment grâce à de nombreux clichés inédits provenant des grandes institutions américaines et européennes, cet essai de synthèse est une véritable invitation à la découverte d'une production artistique diverse et majeure qui a fait les beaux jours de l'Art occidental.

Philippe George, *Art et Patrimoine en Wallonie des origines à 1789. Essai de synthèse à la lumière des collections américaines et européennes* (Dossiers, 23), Namur, IPW, 2017, 408 pages, 30 €.

L'image du moine brasseur est ancrée dans la mémoire collective. À côté de la tradition brassicole portée par les moines trappistes, force est de constater que l'on sait peu de choses sur la configuration des brasseries monastiques de nos régions au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime et sur les procédés de fabrication



ou les types de bières qu'elles produisaient autrefois. Malgré un fond de connaissance fragile et lacunaire, on assiste aujourd'hui à une véritable « efflorescence » des bières d'abbayes.

Virginie Boulez (coord.), *La bière dans les abbayes, une histoire revisitée* (Dossiers, 24), Namur, IPW, 2017, 180 pages, 25 €.

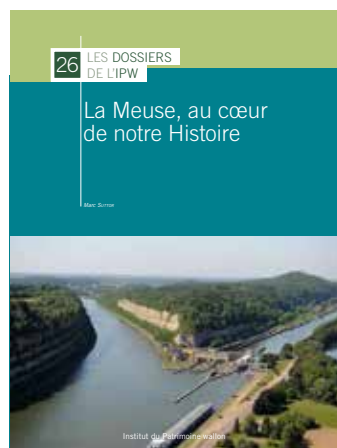
Riches de 400 illustrations, cet ouvrage présente le Pôle d'archéologie industrielle situé dans les anciens bâtiments du Solvent Belge à Verviers, qui regroupe actuellement une collection de machines et matériels

textiles des Musées de Verviers et une installation complète et unique en Europe de dégraissage de laines datant de la fin du XIX^e siècle, devenue propriété de la Région wallonne. En attendant l'arrivée d'autres collections, ce premier tome consacré au Pôle du Solvent présente les bâtiments et leur contenu tout en les remettant dans leur contexte historique.

Freddy Joris (direction) et Marc Pierre, *Le pôle d'archéologie du Solvent à Verviers. Tome 1. Contexte historique et architectural, machines textiles et installations de « solvantage »* (Dossiers, 25), Namur, IPW, 2017, 360 pages, 25 €.

Jamais jusqu'ici, on n'avait abordé l'étude d'un fleuve comme une monographie. Ce livre consacré à la Meuse, agrémenté de nombreuses illustrations inédites, dégage l'importance du rôle joué par le cours d'eau dans l'essor des régions avoisinantes, des origines à la fin du XVI^e siècle. On trouvera encore quelques notes sur l'histoire mosane jusqu'à nos jours. Pluridisciplinaire, cet ouvrage démontre la place essentielle du fleuve dans les domaines les plus variés et constate l'existence, entre ceux-ci, d'interactions si puissantes qu'ils ne forment qu'une entité : la Meuse.

Marc SUTTOR, *La Meuse, au cœur de notre Histoire* (Dossiers, 26), Namur, IPW, 2017, 160 pages, 20 €.



du Service public de Wallonie et les départements des sciences historiques de l'Université de Liège et de l'Université libre de Bruxelles, une journée d'étude. Celle-ci visait à établir un bilan transversal des acquis scientifiques des recherches menées ces dernières années autour des palais carolingiens mosans. Le lecteur trouvera dans ce volume la synthèse des résultats des recherches les plus récentes menées sur l'occupation des bords de Meuse aux temps des carolingiens.

Florence CLOSE, Alain DIERKENS et Alexis WILKIN (dir.), *Les Carolingiens dans le bassin mosan autour des palais de Herstal et de Jupille* (Dossiers, 27), Namur, IPW, 2017, 192 pages, 25 €.

Programme 2018 des conférences de la CRMSF

En 2018, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) poursuit l'organisation de conférences. Ouvertes à tous, elles se tiennent au Vertbois, siège du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et de la CRMSF. Le programme peut d'ores et déjà être noté dans les agendas !

Le jeudi 25 janvier, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Madame **Andrée Corvol-Dessert** (Directrice de Recherche CNRS, Présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des Forêts, Membre de l'Académie d'Agriculture de France) donnera une conférence intitulée « **Les forêts européennes : entre passé et futur** ».

Le jeudi 8 mars, Messieurs **Serge Joris** (Docteur en Sciences, Président de l'Association campanaire wallonne) et **Philippe Slegers** (Ingénieur civil, Vice-président de l'Association campanaire wallonne) présenteront « **À la découverte du patrimoine campanaire de nos beffrois et clochers** ».

Le jeudi 24 mai, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Monsieur **Fernando Vegas** (Architecte, Professeur à l'Université polytechnique de Valence) évoquera « **L'Alhambra de Grenade : histoire et restauration** ».

Le jeudi 21 juin, Madame **Marie Cornu** (Directrice de Recherche au CNRS à l'Institut des Sciences sociales du Politique) abordera « **Du patrimoine matériel au patrimoine immatériel, l'évolution des droits en Europe** ».

Le jeudi 6 septembre, Monsieur **Jean Winand** (Professeur Dr. à l'Université de Liège, Doyen honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres, Membre de l'Académie royale de Belgique) présentera « **Traces et réminiscences de l'Égypte ancienne dans nos contrées** ».

En octobre-novembre (date à préciser), Madame **Aline Wilmet** (Docteur en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie et Collaboratrice scientifique au département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Namur) communiquera sur « **Le décor sculpté architectural : un nouvel outil à la compréhension du chantier de construction médiéval en milieu urbain et rural** ».

Une dernière conférence viendra compléter le programme dans le courant du mois de décembre ; son sujet sera annoncé ultérieurement.

Renseignements pratiques

La participation aux conférences est gratuite. Cependant, une inscription préalable est obligatoire.

Les conférences se tiennent au Vertbois (rue du Vertbois 13c à 4000 Liège) de 12h30 à 14h (celles organisées dans le cadre d'une Assemblée générale de la CRMSF sont programmées dans le courant de l'après-midi ; l'horaire est précisé en temps utile).

Pour tout renseignement complémentaire, être tenu(e) informé(e) et recevoir les invitations aux conférences par courriel, merci de vous créer un compte sur le site Internet de la Commission royale : www.crmsf.be.



Photo F. Dor © SPW

Le label Wallonie Destination Qualité, une réflexion utile pour améliorer la valorisation du Patrimoine ?

Au sein de l'asbl Musées et Société en Wallonie, les collaborations avec nos musées membres et les expériences qu'ils nous transmettent depuis bientôt 20 ans nous permettent aisément de constater que la plupart des musées wallons voient en la labellisation une étape importante dans la reconnaissance de leur établissement aux yeux du public. En fonction de leurs spécificités muséales (thématiques, missions et valeurs) et de leurs moyens (humains et financiers, infrastructure, etc.), les labels wallons constituent pour eux différentes démarches complémentaires pour perfectionner la qualité de leurs services pour le visiteur.

Dans ce sens, le Musée des Arts anciens du Namurois (TreM.a) considère que la classification des « Soleils » (reconnaissance d'une attraction touristique matérialisée par l'attribution de soleils, deux en l'occurrence pour le TreM.a) et qu'adhérer à « Bienvenue Vélo » (label certifiant un accueil de qualité pour les visiteurs à vélo), à « Marmaille&Co » (label certifiant des activités spécifiques pour les 6-12 ans et leur famille), à « Access-i » (label identifiant le niveau d'accessibilité d'un établissement par rapport à chaque besoin spécifique) ou à « Wallonie Destination Qualité » sont autant d'étapes nécessaires dans sa recherche de l'excellence pour le visiteur.

En 2012, le Commissariat général au Tourisme de la Région wallonne a mis en place le label « Wallonie Destination Qualité » (WDQ) pour les prestataires touristiques désireux d'améliorer la qualité de leurs services, de leur image et de leur réputation ce qui permet de fidéliser le client et d'augmenter par la même occasion les réservations. L'investissement permanent de l'entreprise et de son personnel est la condition clé pour obtenir le premier niveau du label, actuellement seul échelon accessible (le niveau 2 sera lancé en février 2018). Pour y parvenir, un



Photo G. Focant © SPW/AWaP

membre de l'entreprise suit une formation de *Quality-Coach* afin d'utiliser les outils proposés par le niveau 1. Aux yeux du visiteur, le label cautionne une importance primordiale accordée à sa satisfaction, à la qualité de l'accueil et du service, et enfin, à la prise en compte de ses avis et de ses réclamations. Les institutions muséales, pierre angulaire du tourisme culturel de notre région, sont inévitablement concernées par ce genre d'initiative. Pourtant, seuls 29 établissements en font

partie ; 24 sont membres de Musées et Société en Wallonie et 6 – le Musée des Celtes, l'Abbaye de

Stavelot, l'Abbaye de Villers-la-Ville, le Préhistomuseum, l'Archéoparc de Rochefort – Malagne et le Château féodal de Moha – sont membres du réseau ArchéoPass (réseau regroupant les musées, les centres d'interprétation, les sites archéologiques visitables et les archéosites wallons membres de MSW). Il est intéressant de se demander si, outre l'amélioration du volet « tourisme » de l'adhérent, le label est-il aussi

synonyme de valorisation des collections et des bâtiments patrimoniaux. En d'autres termes, apporte-t-il une plus-value indirecte mais significative pour le visiteur vis-à-vis du patrimoine des musées ? En effet, les efforts de protection, de conservation et d'acquisition, ainsi que la connaissance du patrimoine n'auraient pas de justification en soi si l'objectif poursuivi n'était pas de mettre les richesses du patrimoine à la disposition du plus grand nombre.

Le TreM.a, Musée des Arts anciens du Namurois, est une institution aux multiples publics, allant de l'individuel aux familles, du scolaire aux seniors et du curieux aux passionnés par le patrimoine du musée (le Trésor d'Oignies, les tableaux d'Henri Bles ou encore les stucs de la façade de l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy, classés patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 2003 et restaurés en 2014). Adhérer à WDQ a apporté à l'institution un regard extérieur et une analyse systématique de son service d'accueil. Par cette remise en question, le personnel est maintenant plus apte et informé à offrir un accueil spécifique en fonction des caractéristiques du public et donc valoriser plus efficacement les collections et les bâtiments patrimoniaux de l'institution (accueil adapté pour les 6-12 ans et leur famille, richesse de l'information souhaitée par les publics les plus exigeants, diversité des langues disponibles pour les visites, aides et conseils pour les personnes à besoins spécifiques, etc.). Suite à cette professionnalisation, la satisfaction du public engendre à son tour une reconnaissance gratifiante et motivante pour les accueillants.

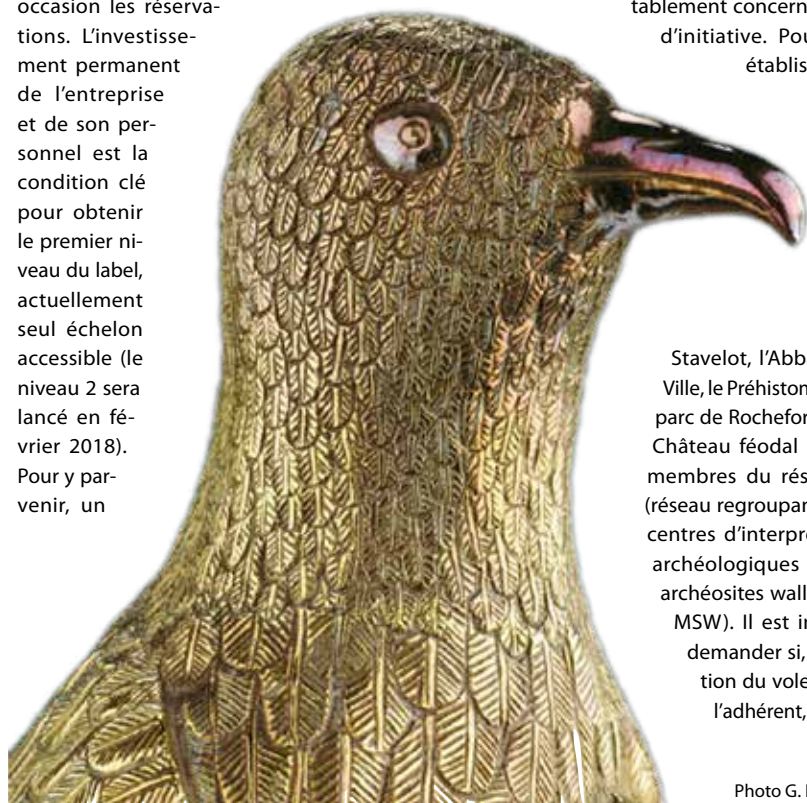


Photo G. Focant © SPW/AWaP

Au Musée des Celtes de Libramont, comme dans de nombreuses petites structures, le personnel d'accueil est amené à effectuer des guidages. Même constat qu'au TreM.a : WDQ s'est avéré être un outil de réflexion qui n'était pas forcément en place auparavant. Ces remises en question ont aussi apporté un bienfait sur l'ambiance de l'équipe et un gain de motivation. Si l'idée d'améliorer la communication de l'institution avait déjà été envisagée avant d'adhérer au label, les échéances de ce dernier ont permis d'améliorer significativement le service, d'attirer de nouveaux publics et d'avoir ainsi un réel impact sur l'accès au patrimoine pour tous : un questionnaire de satisfaction a permis au musée de réaliser que les audioguides étaient trop chers (désormais gratuits, avec des pistes différenciées pour les publics enfant et adulte) et qu'un grand nombre de seniors et de personnes à mobilité réduite souhaitaient avoir un accès adapté au musée (une rampe a été mise en place). Depuis, le musée s'est aussi équipé pour accueillir les familles avec enfants en bas âge. Enfin, le



© Julie Cao-Van

site internet a été entièrement revu afin d'augmenter la visibilité du musée et de son contenu.

Bien que le secteur culturel ne possède pas les outils adéquats et les données nécessaires pour mesurer l'apport réel du label sur la valorisation des collections

et des bâtiments patrimoniaux, les cas du TreM.a et du Musée des Celtes permettent de tirer plusieurs constats qu'il serait utile d'approfondir : WDQ s'avère être un outil de réflexion systématique sur l'accueil présent dans peu d'institutions muséales wallonnes alors qu'il peut apporter de la reconnaissance, de la motivation et des bienfaits sur l'ambiance d'équipe. Autre constat : le personnel d'accueil de certaines structures est régulièrement chargé des guidages (et inversement). Dès lors, envisager sa formation, et WDQ peut faciliter cette prise de décision, peut être une stratégie cohérente pour un musée souhaitant développer ses moyens de valorisation culturelle. Enfin, il est important de souligner que le label n'apportera pas la même contribution à tous les adhérents puisque le programme garantit une totale liberté dans la détermination des ambitions de l'institution en matière de qualité. En effet, les opérateurs élaborent eux-mêmes leur plan d'action en fonction des réalités et des priorités de leur musée et définissent également leurs propres solutions à mettre en œuvre dans une perspective d'amélioration continue.

Romain JACQUET,
Chargé de projets et formateur T.I.C.
Musées et Société en Wallonie



© Julie Cao-Van

Retour sur la 11^e Journée portes ouvertes à la Paix-Dieu

Organisée en collaboration avec la Maison du Tourisme Meuse Condroz Hesbaye, la 11^e édition de la journée portes ouvertes du Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu », qui s'est déroulée le dimanche 8 octobre 2017, a à nouveau permis à plus de 800 visiteurs de découvrir les savoirs et savoir-faire des artisans du patrimoine bâti.

Des stands de découverte et de dégustation du patrimoine gastronomique de la région étaient également présents. Les artisans locaux ont proposé un assortiment de produits de bouche. Le public a également pu participer à une série d'activités telles que les visites guidées, un quizz-concours, un studio photo, etc.



© SPW/AWaP

Des élèves de l'Athénée royal de Hannut ont proposé une démonstration en atelier menuiserie : la réalisation

d'un parquet Versailles tandis que l'Académie Marcel Désiron d'Amay a assuré l'animation musicale.

Vivement l'année prochaine pour une nouvelle Journée portes ouvertes accessible à tous !

Bilan de la journée d'étude « Gestion des végétaux et murs en pierre sèche »

Projet Interreg Va 2016-2020 « Les murs en pierre sèche dans la Grande Région »



© SPW/AWaP

La thématique « Gestion de végétaux et murs en pierre sèche » abordée lors de la journée organisée le 17 novembre dernier à La Roche-en-Ardenne a réuni plus de 80 personnes. Pour introduire le sujet, Louis-Marie Delescaille, Régis Crisnaire et Tania Walisch ont présenté les espèces végétales (flore, mousses, ligneux, etc.) qui se développent sur les murs en pierre sèche, suivant leur localisation géographique, la nature des pierres et un ordre d'apparition précis. Éric Graitson a rappelé, de son côté, que le mur en pierre sèche est aussi un « corridor écologique ».

Le cœur de la problématique à savoir que ces ouvrages, à la fois patrimoine bâti et vecteur d'une richesse écologique, peuvent être fragilisés par l'envahissement végétal (causé surtout par un manque d'entretien régulier) s'est éclairé grâce aux réflexions visant à proposer une classification des végétaux « désirables / indésirables ». Abordé de manière pragmatique par Jacques de Pierpont et développé de manière approfondie par Mathieu Husson, ce sujet a bénéficié également d'un

exemple concret exposé par Lieve Stubbe. En effet, le traitement des murs de fortification de la ville de Ypres combine la sélection des végétaux désirables et l'entretien régulier éco-durable.



Les législations en matière d'utilisation de produits phyto – et particulièrement sur des lieux accessibles au public – rapportées par Frédéric Jomax (Wallonie), Christelle Laruelle-Pognon (France) et Jacques Engel (Luxembourg) sont très claires : l'interdiction totale est déjà partiellement d'application et sera généralisée à moyen terme. Cet état de fait oblige à se poser les bonnes questions et à trouver des solutions alternatives « zéro phyto » pour gérer la végétation... Et dans ce domaine, toute expérience ayant donné des résultats probants est la bienvenue ! La réflexion est amorcée.



Informations et renseignements sur le projet Interreg : christine.caspers@awap.be



Les participants à la journée d'étude en visite sur le site du Deister à La Roche-en-Ardenne © Amandine Schaus

Label « Construction Quality Patrimoine »

La 8^e édition du Belgian Roof Day, rassemblant chaque année les professionnels du secteur de la toiture, a offert l'occasion au Ministre wallon du Patrimoine de présenter le label « Construction Quality Patrimoine », une nouvelle référence qui récompense l'excellence et l'expertise à l'œuvre sur les chantiers patrimoniaux et plus précisément dans celle du métier de couvreur (toitures en ardoises naturelles).

Conçu, à la demande du secteur, dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi, ce label est le résultat d'un projet pilote de deux ans mené conjointement par la Confédération Construction wallonne (CCW), la Confédération des Couvreur (CCT), le Service public de Wallonie (SPW), l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) ainsi que sept entreprises-pilotes qui se sont vues octroyer ce label. Ce dernier s'attache à reconnaître et encourager les compétences

techniques des professionnels du secteur, à garantir le niveau de qualité des entreprises en mettant en avant le savoir-faire et à lutter contre le dumping social. Ceci en homogénéisant et en augmentant la qualité des prescriptions et des marchés en amont des chantiers à travers des clauses techniques spécifiques et en intégrant des critères du label dans les sélections qualitatives des marchés publics via des clauses administratives type.

DU CÔTÉ DE LA FORMATION PÉDAGOGIQUE...

Du nouveau à la Cellule pédagogique

Depuis la rentrée de septembre 2017, la cellule pédagogique a enrichi son offre par des classes d'orientation. Cette animation a été créée, exclusivement, pour des élèves de 3^e et 4^e secondaire de l'enseignement général, technique, professionnel ou spécialisé afin de renforcer la pratique des métiers du patrimoine auprès de nos artisans.

Après avoir sollicité l'aide d'enseignants pour la conception des outils, l'animation a pu être testée durant l'année scolaire 2016-2017. Cette activité donne la part belle aux ateliers où les jeunes sont mis en situation réelle avec des artisans professionnels. Cette démarche a pour but de montrer la réalité du métier auprès des plus jeunes en donnant du sens aux actions qu'ils mènent. Parallèlement à l'atelier, les animatrices proposent la découverte des métiers par un jeu de plateau intitulé « Artisan c'est le bon



© SPW/AWaP

plan ». Dans cette activité ludique, les élèves devront relever des défis autour de différents thèmes comme le patrimoine bâti, les métiers du patrimoine, la restauration en utilisant des outils variés comme la manipulation, la recherche au Centre d'information et de documentation, l'interview auprès d'artisans, l'utilisation du tableau interactif, etc.



© SPW/AWaP

Pour ces jeunes du secondaire, cette semaine sera riche en découvertes, en confrontations, en rencontres. Une animation qui vise à valoriser les sections techniques et professionnelles dans l'enseignement secondaire en les amenant à s'interroger et peut-être trouver une voie quant à leur future orientation professionnelle.

Rencontre des médiateurs (juillet 2018)



© SPW/AWaP

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir qu'est annoncée dans ces pages la deuxième édition de la « Rencontre des pédagogues autour des métiers du patrimoine » avec pour thématique spécifique

« Les jardins de ville, les jardins de campagne – différences, similitudes et complémentarités ». Ce programme unique et international d'échanges culturels se déroulera du 2 au 6 juillet 2018. Sans rentrer dans les détails d'un programme en pleine conception, il est déjà possible d'annoncer que les participants pourront choisir un atelier de peinture en décor avec plantes tinctoriales, un atelier de taille de pierre ou un autre de cimenterie rocaïlle. La semaine sera rythmée de décou-

vertes, de visites guidées, de tables rondes, d'intervention de conférenciers, de workshop autour de la création et de la manipulation d'outils pédagogiques. Le tout dans une atmosphère de convivialité.



© SPW/AWaP

Toute personne intéressée par le sujet est la bienvenue et tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la cellule pédagogique (+32 (0)85 / 410 350 ou sandrine.counson@awap.be ou stephanie.marx@awap.be). Il y a la possibilité de loger sur place.

DU CÔTÉ DU MASTER...

Voyage d'étude pour les étudiants du Master

Du 25 au 29 septembre 2017, sept étudiantes du Master interuniversitaire de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier, basé à la Paix-Dieu, ont effectué un voyage d'études à Turin avec trois de leurs enseignants.

Un programme éclectique leur a fait découvrir les questions de restauration à travers le temps et à travers les disciplines :

- accueil par la Faculté polytechnique de Turin au Castel Valentino,
- les œuvres de Guarino Guarini (le palais Carignano, le Musée égyptien et l'église San Lorenzo du XVII^e siècle), de Castellamonte (XVII^e siècle) et de Filippo Juvarra (XVIII^e siècle),
- la résidence de chasse de Stupinigi,
- les interventions très didactiques d'Andrea Bruno au Castello di Rivoli et au Museo d'Arte orientale,
- les jardins restaurés de la Villa della Regina,
- l'inévitable Mole Antonelliana (1863)
- le site du Lingotto (usine de montage Fiat de 1926 reconvertie par Renzo Piano en 1995),
- le Palazzo del Lavoro et le Palavela de Pier Luigi et Antonio Nervi (réalisés pour l'Exposition internationale de 1961),
- le site industriel reconverti du Parco della Dora, le nouveau quartier de la gare de Porta Susa.

La visite prévue à la Reggia di Venaria Reale, qui abrite un centre de formation aux métiers du patrimoine, a été annulée, en raison d'une réunion du G7.



© SPW/AWaP

Pour acquérir une meilleure connaissance de la ville, tous les déplacements se sont faits en transport en commun. **L'Institut du Patrimoine wallon** est intervenu pour soulager les étudiantes du coût de l'hébergement.

Turin, ville royale du XVIII^e siècle, puis ville industrielle, a accueilli les Jeux olympiques d'hiver de 2006. Cet événement a induit une rénovation urbaine et un rééquipement remarquables. Une destination proche et très riche à de nombreux points de vue !

Jean-Louis VANDEN EYNDE,
Président du MSC



© SPW/AWaP



© SPW/AWaP



Le colombier de la Paix-Dieu – stage « escalier sur voûte sarrasine »

Le Centre des métiers du patrimoine a choisi pour la réalisation des deux volées intermédiaires de l'escalier situé dans le colombier, la technique dite « sur voûte sarrasine ». Si cette technique ne constitue pas un élément d'architecture traditionnelle en Wallonie, elle permet toutefois de s'adapter au bâti ancien.

Un escalier sur voûte sarrasine est un escalier balancé, posé sur une voûte hélicoïdale à intrados droit. Il peut prendre une multitude de formes, l'emplacement du balancement ne répondant qu'à un souci esthétique : créer une jolie courbe.

Cet escalier « sur mesure » peut être libre. La présence de cloisons ou de murs de cage d'escalier n'est pas nécessaire. La voûte peut être autoportante.

La conception d'un escalier sur voûte sarrasine ne répond à aucune règle. La seule contrainte à prendre en compte est de toujours placer le centre de gravité, autant que faire se peut, entre trois points d'appui. Ne pouvant être calculé, ce type d'escalier ne reçoit pas l'aval des bureaux d'ingénieurs...

C'est donc au savoir-faire de l'artisan que le Centre des métiers du patrimoine a décidé de se fier et a confié la direction de cette formation à Michel Popovitch, maître artisan plâtrier qui a dispensé son savoir-faire à cinq stagiaires avec plaisir et passion.

© SPW/AWaP

DU CÔTÉ DE LA FORMATION...

Les stages du Centre de la Paix-Dieu

2017-2018



N°	Stages	Dates
1b	Théorie générale Obligatoire pour tous les nouveaux stagiaires	20 février 2018
3c	La chaux - un matériau et ses diverses utilisations	Théorie spécifique et application en atelier 19, 20, 21 mars 2018 26, 27, 28 mars 2018
6c	Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1 ^{er} cycle)	Théorie spécifique et visites 27, 28, 29 mars 2018
7c	Exhumation (2 ^e cycle)	30 mars 2018
11	Technique d'imitation des matières – Faux marbre	Théorie spécifique et application en atelier 19, 20, 21, 22, 23 février 2018
12	L'art du trait - Charpente en bois	Théorie spécifique et application en atelier 26, 27, 28 février et 1 ^{er} , 2 mars 2018
13	Dorure - Technique de la reparure	Théorie spécifique et application en atelier 5, 6, 7, 8, 9 mars 2018
14	Vitraux - Recommandations pour l'élaboration d'un cahier des charges	8 et 9 mars 2018



© SPW/AWaP



Photo G. Focant © SPW/AWaP

Ces stages sont accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural : artisans, ouvriers, entreprises, architectes, historiens de l'art, gens de métier, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.

Le programme complet, les dates et lieux de stages et tout renseignement complémentaire sont disponibles sur le site internet www.awap.be ou sur Facebook et Twitter.

Renseignements

Tél. : +32 (0)85 / 410 350
isabelle.halleux@awap.be

Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

Le Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » dispose de sa page Facebook et de son compte Twitter. Rejoignez-les et retrouvez régulièrement des informations relatives à ses activités : formations pour les adultes, activités pédagogiques, manifestations telles que colloques, journées d'étude, portes ouvertes...

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK ET TWITTER !



Une manière d'être informé rapidement de l'actualité !

Partagez votre intérêt pour les métiers du patrimoine bâti !
facebook.com/LaPaixDieu & twitter.com/CentrePaixDieu

Les projets 2018 du Secrétariat des Journées du Patrimoine

En ce mois de février, le Secrétariat des Journées du Patrimoine, au sein de la nouvelle Agence wallonne du Patrimoine, l'AWaP, prépare activement la nouvelle et trentième édition des Journées du Patrimoine (le Patrimoine insolite. Les dessous du patrimoine - 8 et 9 septembre 2018). La date limite d'inscription pour les organisateurs a été fixée au 16 février. La mise en route de la brochure est donc sur le point de débiter pour l'équipe des Journées du Patrimoine. Les premières étapes consistent en la lecture, l'analyse et l'acceptation des dossiers. Si toutes les conditions d'acceptation ne sont pas entièrement respectées, les dossiers passent en comité exécutif, qui statue sur leur sort. Les demandes de subventions et de matériel seront examinées ultérieurement, en mai et juin. En mai toujours, les versions définitives des notices seront envoyées à tous les organisateurs pour visa final avant l'impression du programme 2018. À partir du 2 juillet, la brochure sera diffusée au public et la promotion commencera.

Parallèlement à l'événement-phare de l'année, le Secrétariat de Journées du Patrimoine s'occupe également de plusieurs autres projets. En tant qu'organisateur, vous avez certainement eu l'occasion de participer à l'une de nos dernières formations. Le cycle 2017-2018 a remporté un grand succès. Le Secrétariat renouvellera ce cycle en 2018-2019. C'est l'occasion de rappeler ici qu'un formulaire d'évaluation est disponible sur notre site Internet. N'hésitez pas à le remplir, son examen nous aidera à vous fournir un meilleur service, adapté à vos besoins.

Depuis le 15 janvier 2017, l'Année du Patrimoine fait peau neuve et change de nom. Vive l'Agenda du Patrimoine ! Cette modification était devenue nécessaire pour répondre plus adéquatement aux réalités du terrain. Le principe, lui, n'a pas énormément changé. Il s'agit toujours d'un agenda trimestriel d'activités patrimoniales. Les animations sur le même thème que les Journées du Patrimoine de l'année en cours ne constituent plus obligatoirement l'essentiel de l'Agenda, qui est également ouvert à tous les événements patrimoniaux en général. L'Agenda du Patrimoine est donc un excellent moyen de faire connaître vos projets au public. N'hésitez pas à y recourir. Voir www.agendadupatrimoine.com ou notre site Internet.



Enfin, un petit rappel pour les écoles : durant la troisième semaine d'avril, pour la neuvième année consécutive, la Semaine Jeunesse et Patrimoine est organisée dans 22 lieux, musées ou bâtiments patrimoniaux. Les participants, des élèves de 9 à 14 ans, font connaissance avec des sites emblématiques de leur patrimoine lors de visites et d'animations menées par des équipes pédagogiques professionnelles. Les inscriptions ont cours jusqu'au 16 mars.



Plus d'informations

Secrétariat des Journées du Patrimoine
Tél. : + 32 (0)85 / 278 880
info@journeesdupatrimoine.be
www.journeesdupatrimoine.be
Facebook [journeesdupatrimoinebe](https://www.facebook.com/journeesdupatrimoinebe)
Twitter #JPenwallonie

Une publication de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)

Éditrice responsable

Annick Fourmeaux
Inspectrice générale a.i. de l'AWaP

Coordination

Stéphanie Bonato
Julien Maquet

Collaborations

Agence wallonne du Patrimoine (AWaP).
Commission royale des Monuments, Sites
et Fouilles et associations.
Les articles non signés émanent
des collaborateurs de l'AWaP.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

IPM printing
Rue Nestor Martin, 40 • 1083 Bruxelles
+32 (0)2 / 218 68 00

S'abonner gratuitement ?

• via la page d'accueil du site
www.awap.be

• à l'adresse publication@awap.be

• à l'adresse postale :
Agence wallonne du Patrimoine,
Lettre du Patrimoine,
rue du Lombard 79 à 5000 Namur

Les Lettres parues jusqu'à présent
sont disponibles sur le site
www.awap.be.

Vous pouvez également choisir de recevoir
la version électronique de cette *Lettre*
en en faisant la demande à l'adresse :
publication@awap.be.

Ce numéro a été tiré
à 13.000 exemplaires.
Les informations ont été arrêtées
à la date du 8 février 2018.
Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.